



CONJONCTURE FINANCIERE

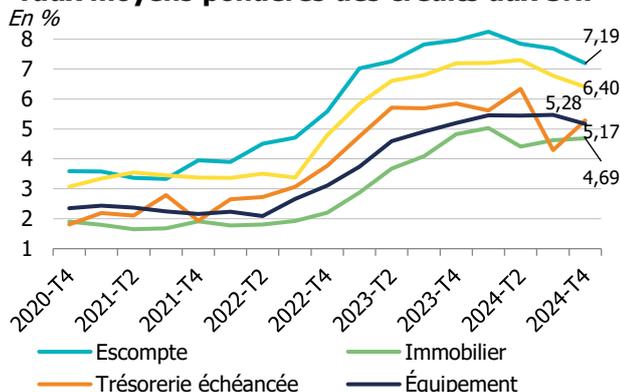
Taux des crédits aux entreprises Nouvelle-Calédonie 4ème trimestre 2024

BAISSE DU TAUX DES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT ET HAUSSE DE CELUI DE LA TRÉSORERIE ÉCHEANCÉE

- Au 4^e trimestre 2024, le taux moyen des **crédits d'équipement** (5,17 %) baisse nettement (-30 pdb sur trois mois, après +3 pdb) tout comme celui de la France entière (-27 pdb à 4,06 %) et de la Polynésie française (-45 pdb à 3,69 %).
- Le taux moyen de la **trésorerie échancée** est en hausse à 5,28 % au 4^e trimestre 2024 (+99 pdb), après avoir enregistré un fort recul au trimestre précédent (-205 pdb). Sur la même période, le taux moyen augmente légèrement en France entière (+11 pdb à 4,79 %), tandis qu'il baisse en Polynésie française (-47 pdb à 4,55 %).
- Le taux moyen des **crédits immobiliers** (4,69 %) continue d'augmenter (+7 pdb, après +21 pdb au trimestre précédent). À l'inverse, le taux moyen pour ce type de crédit diminue nettement en Polynésie française (-76 pdb, à 3,56 %), et dans une moindre mesure pour la France entière (-18 pdb, à 4,01 %). La durée moyenne de ce type de prêts s'élève à 12 ans en Nouvelle-Calédonie au 4^e trimestre.
- Enfin, le taux moyen des **découverts** est en baisse à 6,40 % (-38 pdb sur le trimestre). Il diminue également pour la France entière (-19 pdb à 5,94 %) mais augmente en Polynésie française (+25 pdb à 5,63 %).

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

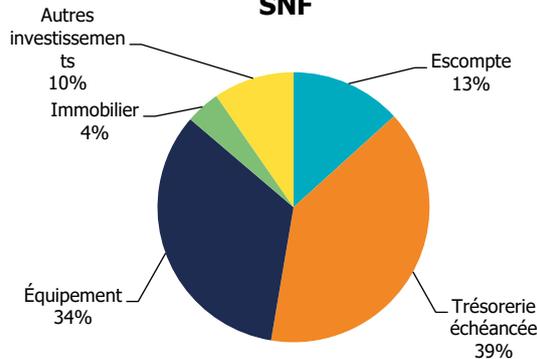
Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : RUBA, IEOM

© IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF



Source : RUBA, IEOM

© IEOM

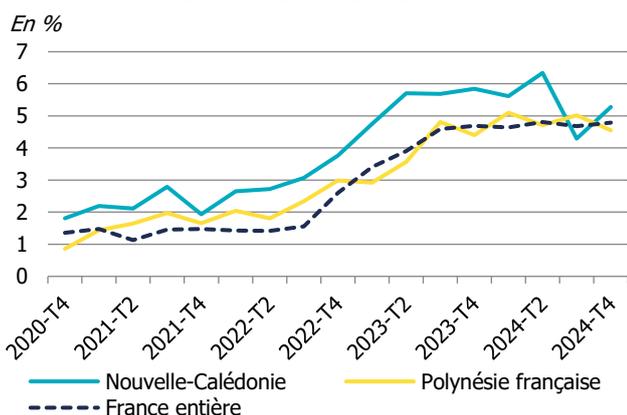
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2024		Taux moyen pondéré (en %) au T3 2024		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière
Découverts	6,40	5,94	6,78	6,13	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	5,28	4,79	4,29	4,68	28	24	63	16	6,47	4,93
Équipement	5,17	4,06	5,47	4,33	122	115	70	78	5,90	3,95
Immobilier	4,69 *	4,01	4,62 *	4,19	148	190	100	87	-	-

Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

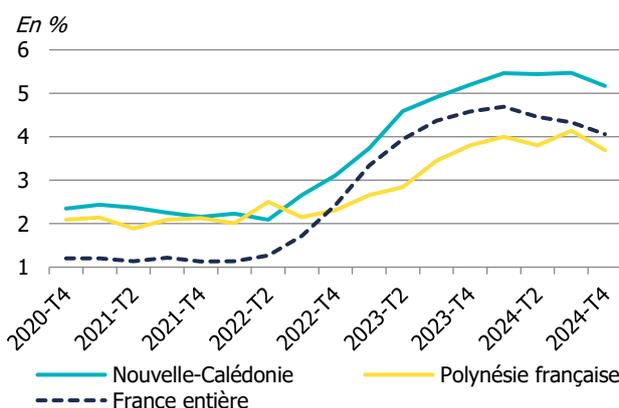
Trésorerie échéancée



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

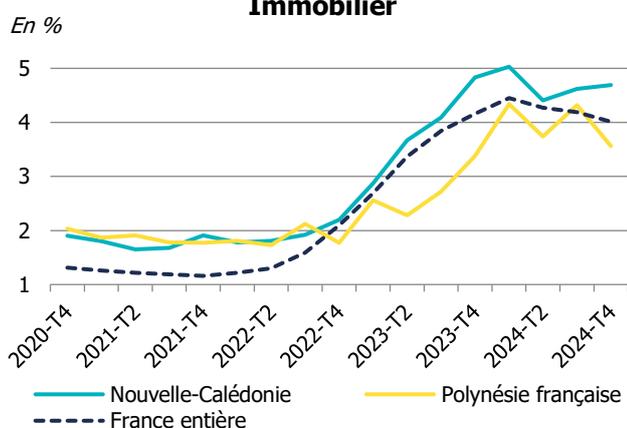
Équipement



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

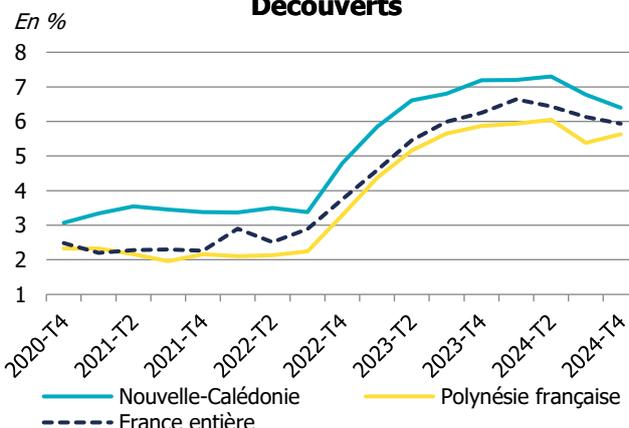
Immobilier



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

Découverts



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

MÉTHODOLOGIE

La collecte est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 5 400 déclarations pour ce trimestre.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : F. Dufresne ■ Responsable de la rédaction : J. Charbonneau

Rédaction : A. Huc ■ Éditeur : IEOM